

PROCÈS-VERBAL DE LA QUARANTE-QUATRIÈME SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU BARREAU DU QUÉBEC POUR L'EXERCICE 2023-2024 TENUE LE 14 DÉCEMBRE 2023, À COMPTE DE 8H30 À LA MAISON DU BARREAU, SALLE DU CONSEIL

Sont présents :

- M^{me} la bâtonnière Catherine Claveau
- M^e Antoine Aylwin, vice-président
- M^e Marcel-Olivier Nadeau, vice-président
- M^e Julien Beaulieu
- M^e Mylène Lemieux-Ayotte
- M^e Extra Junior Laguerre
- M^e Caroline Gagnon
- M^e Elhadji Madiara Niang
- M^e Catherine Bourget
- M^e Sylvie Harvey
- M^e Simon Tremblay
- M. Pierre Delisle
- M^{me} Diane Sicard-Guindon
- M. Gérald Belley

Sont absentes :

- M^e Nathalie Lavigne
- M^{me} Nancy Potvin

Autres participants :

- M^e Catherine Ouimet, directrice générale
- M^e André-Philippe Mallette, secrétaire adjoint de l'Ordre
- M. Tristan Gassert, attaché au cabinet de la bâtonnière et à la direction générale

Sont invités :

- M^e Julie Allard, directrice des TI (point 6.1)
- M^e Martin Hovington, directeur Qualité de la profession (points 7.1 et 7.2)

Secrétaire de la séance :

- M^e Sylvie Champagne, secrétaire de l'Ordre
-

1. MOT DE BIENVENUE

Inf : Madame la bâtonnière Catherine Claveau souhaite la bienvenue à tous les membres du Conseil d'administration.

1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de l'ordre du jour proposé.

Les membres du Conseil d'administration adoptent l'ordre du jour proposé.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

D'APPROUVER l'ordre du jour suivant :

- 1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 1.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DES SÉANCES DES 10, 16, 21, 22 ET 24 NOVEMBRE 2023
- 1.3 RAPPORT D'ACTIVITÉS DE LA BÂTONNIÈRE
- 1.4 RAPPORT D'ACTIVITÉS DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE
- 2. DOSSIERS STRATÉGIQUES
- 3. POSITIONNEMENT ET LEADERSHIP
- 3.1 RAPPORT DU SECRÉTARIAT DE L'ORDRE ET AFFAIRES JURIDIQUES
- 3.2 TABLEAUX DE BORD
- 3.3 TABLEAU DE BORD (TRIMESTRIEL) LÉGISLATION ET RÉGLEMENTATION
- 3.4 COMITÉ SUR LA RÉMUNÉRATION DES JUGES
- 4. GOUVERNANCE
- 5. PROTECTION DU PUBLIC
- 5.1 DOSSIER EXERCICE ILLÉGAL
- 6. TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION ET OPÉRATIONS
- 6.1 ADOPTION POLITIQUE SUR LA CONTINUITÉ DES AFFAIRES
- 7. DOSSIERS INSTITUTIONNELS
- 7.1 MODÈLE D'AFFAIRES DE LA FCO
- 7.2 MISE EN PLACE D'UN PROCESSUS D'ACCREDITATION D'ARBITRE AUX PETITES CRÉANCES
- 7.3 CONSEIL DE SECTIONS - SUJETS POUR LA SÉANCE EN FÉVRIER
- 7.4 FORMATION DU COMITÉ - CAMPAGNE INSTITUTIONNELLE 2024
- 7.5 PRIME ET POLICE D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE
- 7.6 ACCÈS À LA PROFESSION DE STÉNOGRAPHE

- 7.7 NOMINATION AU COMITÉ DES AFFAIRES D'ASSURANCE
- 8. DIVERS
- 9. DOCUMENTATION POUR INFORMATION
- 9.1 TABLEAU - EXERCICE ILLÉGAL
- 9.2 NOUVELLES RÉCLAMATIONS - FONDS D'INDEMNISATION
- 9.3 RAPPORT DE VOTATION - SÉANCE VIRTUELLE DU 8 DÉCEMBRE 2023

1.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DES SÉANCES DES 10, 16, 21, 22 ET 24 NOVEMBRE 2023

Inf : Les membres du Conseil d'administration approuvent les procès-verbaux des séances des 10, 16, 21, 22 et 24 novembre 2023 ainsi que la liste des documents à être rendus publics.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

D'APPROUVER les procès-verbaux des séances des 10, 16, 21, 22 et 24 novembre 2023;

D'APPROUVER la liste des documents de la séance du 16 novembre 2023 à être rendus publics.

1.3 RAPPORT D'ACTIVITÉS DE LA BÂTONNIÈRE

Inf : Madame la bâtonnière Catherine Claveau présente son rapport d'activités et invite les membres à lui poser des questions.

En réponse aux questions des membres, elle précise ce qui suit :

- **175^e anniversaire du Barreau du Québec** : Plusieurs initiatives seront déployées prochainement, notamment le marathon juridique.
- **Discussion avec le juge en chef Wagner** : Elle a eu une discussion relativement à la plainte déposée sur l'absence de traduction des jugements de la Cour suprême du Canada antérieur à 1970. Il a expliqué les motifs pour lesquels ces arrêts ne peuvent pas être traduits, notamment l'impossibilité pour les juges ayant rendu les arrêts de revoir et approuver la traduction. Il a transmis une lettre pour expliquer la position de la Cour suprême du Canada. La lettre sera déposée à la prochaine séance du Conseil d'administration.

Elle souligne que des traductions non officielles pourraient être préparées. Un membre souligne que CanLII réfléchit à la possibilité d'utiliser l'intelligence artificielle pour préparer des traductions non officielles de jugements.

- **Entente entre le juge en chef de la Cour du Québec et le ministre de la Justice :** Elle discute de l'entente intervenue et de la contestation du Conseil de la magistrature. Une première rencontre officielle entre la bâtonnière et le juge en chef aura lieu la semaine prochaine pour discuter des dossiers conjoints.

1.4 RAPPORT D'ACTIVITÉS DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Inf : M^o Catherine Ouimet présente son rapport d'activités de la directrice générale. Elle souligne les points suivants :

- **Processus d'optimisation au bureau du syndic :** Il y a une belle collaboration entre le bureau du syndic et la direction générale afin d'optimiser les processus. [REDACTED]
- **Embauche du directeur aux affaires gouvernementales :** Elle précise l'état des démarches d'embauche. Une offre devrait être présentée prochainement. Le directeur devrait débiter ses fonctions en janvier.

2. DOSSIERS STRATÉGIQUES

Inf : Madame la bâtonnière Catherine Claveau présente la note de service résumant l'état des travaux pour chacun des dossiers stratégiques. Certains dossiers sont discutés :

- **Manque de relève en région :** M^o Catherine Ouimet et monsieur le vice-président Marcel-Olivier Nadeau discutent du dossier du manque de relève en région. M^o Ouimet discute de la possibilité explorée d'offrir des stages auprès de deux employeurs différents. En raison d'enjeux d'assurance et d'enjeux pratiques, il serait difficile de donner suite à cette possibilité. Le plan d'action serait présenté au Conseil des sections du mois de février.
 - **Justice dans le Nord :** Madame la bâtonnière Catherine Claveau discute de l'incendie du palais de justice de Kuujuarapik et des démarches entreprises pour mettre en œuvre des solutions temporaires.
- [REDACTED]

- 
- **Réforme du système professionnel** : M^e Catherine Ouimet réfère les membres du Conseil d'administration à la rencontre entre le Barreau du Québec et l'Office des professions sur le sujet.

Les membres discutent de certains éléments soulevés dans le cadre de la réflexion, notamment sur la composition du Conseil d'administration.

- **Aide juridique** : Madame la bâtonnière Catherine Claveau discute du suivi de ce dossier. L'entente temporaire encadrant les tarifs pour la prochaine année n'est toujours pas signée.

- 
- 
- 
- 
- **Justice et santé mentale** : Madame la bâtonnière Catherine Claveau fait état des dernières discussions dans ce dossier.
 - **Intelligence artificielle** : Le processus de recrutement pour un employé responsable de ce dossier est complété. Une offre d'emploi a été présentée à un candidat qui entrera en fonction en janvier prochain.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :





3. POSITIONNEMENT ET LEADERSHIP

3.1 RAPPORT DU SECRÉTARIAT DE L'ORDRE ET AFFAIRES JURIDIQUES

Inf : M^e Sylvie Champagne réfère les membres au tableau des suivis.

Elle mentionne que depuis le dépôt de la note de service, le projet de loi 40 sur les cours municipales et la possibilité de sanction pécuniaire a été déposé. Le SOAJ et les groupes d'experts concernés étudient présentement le projet de loi. Un projet de mémoire sera présenté au Conseil d'administration lors d'une prochaine réunion.

3.2 TABLEAUX DE BORD

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance des Tableaux de bord.

3.3 **TABLEAU DE BORD (TRIMESTRIEL) LÉGISLATION ET RÉGLEMENTATION**

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

3.4 **COMITÉ SUR LA RÉMUNÉRATION DES JUGES**

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise et sont d'accord avec la recommandation.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

CONSIDÉRANT le sommaire exécutif du 5 décembre 2023 préparé par le Secrétariat de l'Ordre et Affaires juridiques;

CONSIDÉRANT l'invitation du Comité de la rémunération des juges de participer à leur exercice 2023-2027;

CONSIDÉRANT les impacts potentiels de cette consultation, notamment au niveau de l'indépendance judiciaire et du recrutement de la magistrature;

CONSIDÉRANT les positions antérieures du Barreau du Québec sur ces enjeux;

D'APPROUVER les commentaires à titre de position du Barreau du Québec.

4. **GOUVERNANCE**

Inf : M^e Sylvie Harvey, présidente du Comité de gouvernance et d'éthique, précise que le comité s'est réuni cette semaine. Un projet de politique relative à la publicité des débats sera présenté pour adoption à la prochaine séance du Conseil d'administration.

Madame la bâtonnière Catherine Claveau souligne que des discussions ont eu lieu relativement à la participation du Barreau du Québec aux entretiens Jacques-Cartier. Cette implication prendrait fin. Une politique sur l'implication du Barreau dans le cadre de ces événements sera proposée à une prochaine séance.

Une membre se questionne sur le suivi de l'adoption du *Règlement sur les élections*, notamment quant à la sollicitation d'appui lors de la période électorale. Le courriel transmis à l'Office des professions pour faire part de la position du Barreau à cet égard sera déposé à la prochaine séance du Conseil d'administration.

5. PROTECTION DU PUBLIC

5.1 DOSSIER EXERCICE ILLÉGAL - [REDACTED]

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation.

Les membres du Conseil d'administration sont en accord pour intenter la poursuite pénale recommandée.

M^o Simon Tremblay s'abstient de voter sur ce point.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]



6. TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET OPÉRATIONS

6.1 ADOPTION POLITIQUE SUR LA CONTINUITÉ DES AFFAIRES

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

M^e Julie Allard, directrice des TI, présente la Politique de continuité des affaires et la gestion de crise et invite les membres du Conseil d'administration à lui poser des questions.

Les membres discutent de la politique, notamment du rôle du Conseil d'administration et celui de la bâtonnière. Les membres suggèrent des pistes d'amélioration :

- Le terme « Comité de direction » employé dans la politique risque de porter à confusion avec le « Comité de direction » existant composé de la bâtonnière, des vice-présidents et de la directrice générale.
- Prévoir la communication avec le Conseil d'administration.
- Prévoir le rôle de la bâtonnière à titre de porte-parole.
- Le comité de gestion de crise est composé de trop de membres.
- Ajout d'une clause prévoyant la mise à jour périodique de la politique.

En réponse aux préoccupations des membres, M^e Catherine Ouimet souligne que le rôle de porte-parole de la bâtonnière et la communication avec le Conseil d'administration demeurent les mêmes en période de crise.

Le sujet est reporté à une prochaine séance afin d'y intégrer les commentaires

7. DOSSIERS INSTITUTIONNELS

7.1 MODÈLE D'AFFAIRES DE LA FCO

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

M^e Martin Hovington présente le nouveau modèle d'affaires de la formation continue obligatoire.

Il invite les membres à lui poser des questions.

En réponse aux questions des membres :

- Le report de six heures de formation à la prochaine période de référence n'est pas remis en question.
- Ce nouveau plan permet la réalisation de deux stratégies du plan stratégique de l'orientation 3 : Réimaginer la profession d'avocat (en 2040) et réformer le contrôle de son exercice du plan stratégique 2022-2026, dont les stratégies suivantes :
 1. S21 Développer un plan de formation accessible, en lien avec le référentiel de compétences et l'accès à la justice;
 2. S22 Faire du Service de la formation continue le guichet incontournable de la formation continue des juristes.
- L'impact de l'offre de formation continue (et de l'inspection professionnelle) sur les dénonciations au bureau du syndic sera mesuré pour déterminer l'efficacité de ces mesures.

Une membre du Conseil d'administration souligne l'importance d'expliquer le nouveau modèle aux barreaux de section.

M^e Hovington mentionne qu'il y a un potentiel de collaboration entre le Barreau du Québec et les barreaux de section pour offrir une offre de formation conjointe.

Les membres du Conseil d'administration sont en accord avec le nouveau modèle d'affaires du secteur de la formation continue obligatoire et l'approuvent.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

CONSIDÉRANT le sommaire exécutif du 4 décembre 2023 préparé par M^e Martin Hovington, directeur à la Qualité de la profession;

CONSIDÉRANT le plan stratégique 2022-2026 du Barreau du Québec;

CONSIDÉRANT l’Orientation 3 : Réimaginer la profession d’avocat (en 2040) et réformer le contrôle de son exercice du plan stratégique 2022-2026, dont les stratégies suivantes :

- S21 Développer un plan de formation accessible, en lien avec le référentiel de compétences et l’accès à la justice;
- S22 Faire du Service de la formation continue le guichet incontournable de la formation continue des juristes.

CONSIDÉRANT la présentation du nouveau modèle d’affaires du Secteur de la formation continue obligatoire;

D’APPROUVER le nouveau modèle d’affaires du Secteur de la formation continue obligatoire répondant aux stratégies 21 et 22 de l’orientation 3 du plan stratégique 2022-2026 du Barreau du Québec.

7.2 MISE EN PLACE D’UN PROCESSUS D’ACCRÉDITATION D’ARBITRE AUX PETITES CRÉANCES

Inf : Les membres du Conseil d’administration prennent connaissance de la documentation soumise.

M^e Martin Hovington présente la mise en place du processus d’accréditation d’arbitre aux petites créances à la suite de l’entrée en vigueur du projet de loi 8.

Les membres approuvent la mise en place d’un processus d’accréditation d’arbitre aux petites créances.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

CONSIDÉRANT le sommaire exécutif du 1^{er} décembre 2023 préparé par M^e Martin Hovington, directeur à la Qualité de la profession;

CONSIDÉRANT l’entrée en vigueur du *Règlement sur la médiation et l’arbitrage des demandes relatives à des petites créances* le 23 novembre 2023;

CONSIDÉRANT que les notaires et les avocats pourront être accrédités par leur ordre professionnel en matière d’arbitrage aux petites créances;

CONSIDÉRANT les conditions d’accréditation prévues au *Règlement*;

D’APPROUVER les conditions d’accréditation en matière d’arbitrage aux petites créances;

DE CRÉER le Comité accréditeur en matière d’arbitrage aux petites créances;

D'APPROUVER le mandat du Comité accréditeur en matière d'arbitrage aux petites créances, soit de gérer l'accréditation en cette matière et d'étudier les demandes d'accréditation soumises en regard des exigences posées par le Barreau du Québec;

DE NOMMER membres du Comité accréditeur en matière d'arbitrage aux petites créances les personnes suivantes pour un mandat, renouvelable, de quatre ans :

- L'Honorable Claude Champagne;
- M^e Daniel St-Pierre;
- M^e Stéphanie La Rocque;
- M^e David Pecho.

7.3 CONSEIL DE SECTIONS - SUJETS POUR LA SÉANCE EN FÉVRIER

Inf : Madame la bâtonnière Catherine Claveau consulte les membres du Conseil d'administration sur les sujets qui devraient être discutés au Conseil des sections. Il est convenu de consulter le Conseil des sections sur les sujets suivants :

- La réforme du programme de formation continue obligatoire;
- La réforme du système professionnel;
- La clinique juridique;
- Médiation et arbitrage aux petites créances;
- Intelligence artificielle (sujet récurrent);
- Campagne institutionnelle.

7.4 FORMATION DU COMITÉ - CAMPAGNE INSTITUTIONNELLE 2024

Inf : Madame la bâtonnière Catherine Claveau souligne la formation d'un comité sur la campagne institutionnelle 2024 et sollicite les membres intéressés à y siéger. Ce comité présentera des recommandations au Conseil d'administration pour adoption.

Le comité sera formé des membres suivants : M^e Catherine Bourget, M^e Mylène Lemieux, M^{me} Diane Sicard-Guindon, M. Gérald Belley et M^e Simon Tremblay.

M^e Catherine Ouimet avise les membres que deux éléments devront être discutés rapidement, soit le budget alloué à la campagne institutionnelle et la durée de la campagne (un an ou deux ans). Le Service des communications et la firme de publicité externe qui sera mandatée seront responsables de la campagne institutionnelle.

Les membres discutent de certains enjeux qui devront être réfléchis, notamment les médias utilisés, l'éthique de la campagne et l'objectif de la campagne institutionnelle.

7.5 PRIME D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise, notamment de la recommandation du Conseil de sections relativement à la prime d'assurance responsabilité professionnelle.

Les membres du Conseil d'administration sont en accord pour augmenter la prime d'assurance à 750 \$ pour la période du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

CONSIDÉRANT la documentation soumise par M^e Marie-Chantal Thouin, directrice des affaires d'assurance;

CONSIDÉRANT la volonté du Fonds d'établir une prime d'assurance qui permet d'éviter les fluctuations importantes d'une année à l'autre;

CONSIDÉRANT que depuis la création du Fonds d'assurance en 1988, la prime a toujours été la même pour tous les avocats assurés, ce qui a permis le maintien d'une prime à un niveau fort acceptable pour tous;

CONSIDÉRANT que les capitaux propres s'élèvent à 80,9 M\$ (82,9 M\$ au 30 septembre 2022);

CONSIDÉRANT que le TCM au 30 septembre s'élève à 365 % (435 % au 31 mars 2023 et 398 % lorsque recalculé sous la norme IFRS 17) alors que la cible interne a été fixée à 320 %, mais qu'il est recommandé de conserver un coussin;

CONSIDÉRANT l'augmentation du coût moyen des sinistres et de la fréquence;

CONSIDÉRANT les hypothèses posées dans l'Examen de la santé financière où une augmentation de la tarification de 50 \$ a été projetée pour permettre l'atteinte d'un TCM adéquat;

CONSIDÉRANT l'incertitude liée à la volatilité des marchés boursiers;

CONSIDÉRANT les conditions actuelles du marché de la réassurance;

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité des affaires d'assurance;

CONSIDÉRANT la recommandation du Conseil des sections;

D'AUGMENTER la prime d'assurance à 750 \$ pour la période du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025.

7.6 ACCÈS À LA PROFESSION DE STÉNOGRAPHE

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

7.7 NOMINATION AU COMITÉ DES AFFAIRES D'ASSURANCE

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise et sont en accord avec la nomination proposée.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

CONSIDÉRANT le sommaire exécutif du 13 décembre 2023 préparé par M^e Marie-Chantal Thouin, directrice des affaires d'assurance;

CONSIDÉRANT que M. Richard Guay, membre du Comité des affaires d'assurance depuis mars 2020, a annoncé à la mi-novembre son intention de cesser toute activité professionnelle à compter du 31 décembre 2023;

CONSIDÉRANT l'importance de remplacer Monsieur Guay avec un candidat ayant sensiblement le même profil de compétence, soit en matière de placements et d'appariement, afin de compléter les profils de compétence des autres membres en place;

CONSIDÉRANT que M. Frédéric Gauvin possède une expertise importante en placements et connaît bien l'environnement lié aux activités d'assurance d'un ordre professionnel siégeant sur des comités à la Chambre des notaires ainsi qu'à l'Ordre des architectes;

DE NOMMER M. Frédéric Gauvin au comité des affaires d'assurance pour un mandat débutant le 1er janvier 2024 et se terminant le 31 mars 2027.

8. DIVERS

Inf : Aucun sujet n'est traité par les membres du Conseil d'administration à ce point.

9. DOCUMENTATION POUR INFORMATION

9.1 TABLEAU - EXERCICE ILLÉGAL

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

9.2 NOUVELLES RÉCLAMATIONS - FONDS D'INDEMNISATION

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

9.3 RAPPORT DE VOTATION - SÉANCE VIRTUELLE DU 8 DÉCEMBRE 2023

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

La Présidente,

La Secrétaire,

Catherine Claveau
Bâtonnière du Québec

Sylvie Champagne
Secrétaire de l'Ordre